



MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES GROUPES

Les équipes et les clubs de haut-niveau sont des systèmes complexes qui évoluent dans des environnements de plus en plus contraignants. Leurs composantes et leurs interactions sont multiples. Ainsi, pour les managers, les entraîneurs-coach, il est nécessaire de maîtriser les processus d'adaptation et de changement pour permettre à la structure de maintenir un certain niveau de performance.

Questions :

- Comment passer d'une collection d'individus à une équipe performante ?
- Comment piloter un groupe, une équipe ou une organisation de manière la plus efficace possible ?
- Comment déterminer le fonctionnement et la cohérence du groupe ?
- Comment identifier les points forts et les dysfonctionnements de l'organisation ?
- Sur quel levier intervenir pour orienter et piloter les énergies quand on s'est fixé un objectif ?

OBJECTIFS	<p>Acquérir une compréhension pratique des mécanismes régissant le fonctionnement des groupes et des organisations afin de construire une « autorité saine ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les fondamentaux du management et notamment la posture du manager : <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquérir les composantes du leadership et les clés d'une organisation cohérente pour conduire un groupe dans ses différents stades d'évolution. ○ Prendre en compte l'importance de son rôle de régulateur et de médiateur. - Avoir des repères sur la notion de cohésion, ainsi que les modalités de sa dynamique. - Avoir un éclairage sur sa propre organisation : savoir construire et accompagner le changement
PUBLIC CONCERNE	Entraîneur professionnels en formation professionnelle continue
PREREQUIS	Entraîneurs déclarés auprès des équipes de clubs engagés dans les championnats Jeep Elite, Pro B, NM1, LFB et LFB2
COMPETENCES METIERS	Maitriser les aspects technico-tactique du haut niveau, Maitriser le fonctionnement d'une structure de haut niveau, Maitriser les caractéristiques d'une équipe de haut niveau
PROGRAMME DETAILLE	Cf. Programme détaillé

MOYENS PEDAGOGIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation <input checked="" type="checkbox"/> Etudes de cas <input type="checkbox"/> Dossier technique remis <input type="checkbox"/> Intervention sur terrain <input checked="" type="checkbox"/> Observation et retours Autres (préciser) :
MOYENS TECHNIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Support projeté <input checked="" type="checkbox"/> Paper-board <input checked="" type="checkbox"/> Vidéo Autres (préciser) :
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Yann FONTENEAU, CTN responsable du D.E.S et Ivano BALLARINI Responsable de la formation des Techniciens
SUIVI	Les stagiaires signeront une attestation de présence par demi-journée.
EVALUATION	A l'issue de la formation, il sera délivré une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée précise de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
DIPLOME DELIVRE	Attestation de présence.

Date formation Du 4 au 6 novembre 2019	Durée Heures : 18h	Tarif : 450 Euros	Effectif 20
--	------------------------------	-----------------------------	-----------------------

INSCRIPTION	www.ffbb.com/formations
MODALITES COMPLEMENTAIRES	
LIEU	FFBB, 117 rue du château des rentiers, 75013 PARIS
PAIEMENT	CODE ANALYTIQUE A INDIQUER SUR LE PAIEMENT : PROINFBB

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES GROUPES

PROGRAMME DETAILLE

Lundi 4 novembre 2019

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
13h00-13h30	Yann FONTENEAU Ivano BALLARINI	Ouverture du stage Questions diverses Logistique		Exposé de l'intervenant Echanges avec les participants	
13h30-14h00	Nadi DERRAN	Ouverture: - Organisation et cadre du module - Présentations mutuelles		Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants	
14h00-18h00	Nadi DERRAN	Les composantes d'un groupe et d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> - La notion de système et ses principes fondamentaux. - Les frontières majeures et les frontières mineures: leur importance dans la structure, leur perméabilité et leur franchissement. - Les caractéristiques relatives aux structures : les structures internes du groupe, leurs fonctionnements et dysfonctionnements. 	Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants	
18h15 – 19h00	Yann FONTENEAU	Bilan de la journée		Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Partage d'expérience	

Mardi 5 novembre 2019

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
9h00 - 12h00	Nadi DERRAN	L'origine et les composantes de l'autorité	<p>Etre capable d'appréhender :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de leadership: rôles et responsabilités du leadership au service de l'autorité et du groupe. - L'appareil du groupe : le prolongement exécutif des décisions du leader. 	<p>Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Partage d'expérience</p>	
12h15-13h15	REPAS				
13H30 – 18h00	Nadi DERRAN	L'origine et les composantes de l'autorité	<p>Etre capable de mettre en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « canon » : le contrat constitutionnel (constitution, objectifs et lois). - La culture du groupe : le contrat social (les codes culturels et l'autorité informelle). 	<p>Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Etudes de cas / Test Partage d'expérience</p>	
18H15– 19h30	Yann FONTENEAU Ivano BALLARINI	Débat sur l'autorité		<p>Echanges avec les participants Partage d'expérience Débat</p>	

Mercredi 6 novembre 2019

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
9h00 - 12h00	Nadi DERRAN	Les étapes de vie et la dynamique du groupe : Cohésion et coopération	<p>Etre capable d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins psychologiques des individus dans le groupe et leurs interactions avec les autres membres. - Les évolutions des représentations individuelles et collectives (Imago) : les étapes de l'autonomie. - Le niveau d'implication des membres dans le travail: activité et processus. 	<p>Exposé de l'intervenant.</p> <p>Travail par groupe / Atelier communication</p> <p>Mise en situation</p>	
12h15-13h15	REPAS				
13H30 – 15h30	Yann FONTENEAU Ivano BALLARINI	Mise en situation des stagiaires	Etre capable de réinvestir les contenus de formation dans un cas pratique	<p>Echanges avec les participants</p> <p>Partage d'expérience</p> <p>Etude de cas</p>	

LE SUIVI DE VOTRE FORMATION ET INSCRIPTION

Vous vous êtes inscrit en formation.

Le dossier d'inscription

A l'issue de votre inscription en ligne, vous avez été invité à télécharger un dossier d'inscription en ligne. Ce dossier est à retourner à la fédération pour toute formation **payante**. Vous joindrez à votre dossier d'inscription l'ensemble des éléments demandés pour la formation.

La demande de prise en charge de la formation

Les formations organisées par la fédération dans le cadre de l'INFBB peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la formation professionnelle si vous en relevez.

Lorsque vous relevez de la formation professionnelle, il vous appartient de réaliser les démarches en amont de la formation. Vous devez notamment :

Si vous souhaitez suivre la formation à **titre individuel** et à vos frais, nous vous invitons à compléter **le contrat de formation**, à le signer et à le retourner à la fédération.

Si votre formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), nous vous invitons à renseigner et à nous retourner **la convention de formation** complétée et signée par vos soins au Pôle Formation et Emploi à l'adresse : 117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

A réception vous recevrez une confirmation de votre inscription à la formation.

En cas de financement de la formation par votre OPCO (ex OPCA), n'oubliez pas de lui adresser une demande de prise en charge accompagnée :

- du programme de la formation
- du devis de la formation complété par vos soins

Le devis de formation

Vous disposez dans le dossier un devis de formation. Il vous appartient de renseigner les coordonnées du stagiaire inscrit à la formation. Par ailleurs, si la formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), il vous est demandé de surcroît de renseigner les informations relatives à la structure.

Ce devis peut être adressé aux organismes prenant en charge la formation.

Le paiement de la formation

Votre inscription sera confirmée à réception des éléments nécessaires à votre dossier et à réception de votre paiement. A ce jour, vous disposez de deux possibilités de régler votre formation :

- par chèque à l'ordre de la FFBB
- par virement. A cet ordre, vous disposez du R.I.B. de la fédération.

En référence de votre paiement, vous devrez indiquer le code analytique de la formation (identifier dans le programme de la formation) et le/les nom-s du/des stagiaire-s inscrit-s à la formation.



DEVIS DE FORMATION

Paris, le 19 avril 2019

Le devis est valable jusqu'au premier jour de la formation. Le devis ne vaut pas inscription à la formation. Il est établi pour les demandes de prise en charge en amont de la formation.

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

ORGANISME DE FORMATION

Fédération Française de Basketball (Institut National de Formation du Basketball)

117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Déclaré auprès de la Préfecture d'Ile de France sous le numéro 11 75 22 62 775
N° SIRET : 784 405 862 00052

Dossier suivi par : Yann FONTENEAU

Courriel : yfonteneau@ffbb.com

BENEFICIAIRE

Structure		Stagiaire	
Nom		Nom	
Représentant		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Courriel		Courriel	
Téléphone		Téléphone	

FORMATION

Intitulé de l'action de formation : MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES GROUPES

Date début formation : 4 novembre 2019

Date fin de formation : 6 novembre 2019

Lieu de la formation : Paris

Durée de la formation	
Heures de formation en centre	20 Heures
Heures de formation à distance	0 Heures
Total Heures de formation	20 Heures

Coût de la formation (€)	
Frais pédagogiques (HT)	450 €
Frais annexes (HT)	€
TVA (20%)	€
Total (TTC)	450 €

Observations éventuelles :



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1) La Fédération Française de Basketball (FFBB), 117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS Organisme de formation, enregistré sous le numéro **11 75 22 62 775** (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*)
Représenté par
Matthieu SOUCHOIS – Directeur du Pôle Formation et Emploi - Directeur Technique National Adjoint

2) Structure :
Adresse – Code Postal – Ville :
Représentée par

3) M/Mme
Adresse – Code Postal – Ville :
Le stagiaire

Est conclue la présente convention en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « Management des organisations et des groupes » à **M/Mme**

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu sous la forme d'un présentiel se déroulant du 4 au 6 novembre 2019 à Paris
- Sa durée est fixée à : 20 heures
- Elle est organisée pour un effectif total de 20 stagiaires maximum
- Le responsable de la formation est **M Yann FONTENEAU**
- Le programme de la formation est joint à la présente convention.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme**
en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de **450 € TTC**.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme.....**
en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à un mois avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de **la FFBB**, cette dernière remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du Pôle Formation et
Emploi

La structure

Le stagiaire





CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

2) La Fédération Française de Basketball (FFBB),

117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 11 75 22 62 775

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.)

Représenté par

Matthieu SOUCHOIS – Directeur Technique National Adjoint - Directeur du Pôle Formation et Emploi -

2) M/Mme/

Adresse – Code Postal - Ville

Est conclu le présent contrat en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « Management des organisations et des groupes » à la personne ci-dessous :

M/Mme

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu sous la forme d'un présentiel se déroulant du 4 au 6 novembre 2019 à Paris
- Sa durée est fixée à 20 heures
- Elle est organisée pour un effectif total de 20 stagiaires maximum
- Le responsable de la formation est **M Yann FONTENEAU**
- Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme**.....

en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée ainsi qu'une attestation de fin de formation.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de **450 € TTC**.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme**.....

en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à un mois avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle du contrat

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de **la FFBB**, ce dernier remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le XXX

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du Pôle Formation et Emploi

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes, positioned below the text of the representative of the federation.

Le stagiaire